

2023_053

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE
DE
LA FARE LES OLIVIERS
13580

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Délégation à un conseiller municipal

2023_1_DGS

Le Maire de LA FARE LES OLIVIERS,

VU l'article L.2122-18, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, le maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, des fonctions d'officier d'état civil à des membres du conseil municipal.

ARRETE

Article 1^{er} – Madame Céline DELOUS, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil à LA FARE LES OLIVIERS, à l'occasion du mariage de Steeve Mike Adolphe PATRAC et Marion Jeanne Véronique GARCIA le samedi 15 juillet 2023 à 15h00.

Article 2 – Le directeur général des services de la ville de LA FARE LES OLIVIERS, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 2 février 2023

Le Maire
Olivier GUIROU
Maire de LA FARE LES OLIVIERS
Bouches-du-Rhône

